

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT Bernard, Maire.

Étaient présents : MM. GABORIT- BELIN – HAIRAUT - MINO- ROUSSEAU - MOUSSERION- PUAUD - Mme MAGOT- LEGRAND –MM. ARNAULT – PARADOT - DIEHL -RENGEARD- M.DESCHAMPS –BRIAND – BEGUIER.

Représentés : Mme DA SILVA par Mme LEGRAND - Mme CHEDOZEAU par M.BELIN.

Excusés : MM. DUFOUR.

Secrétaire de séance : M.BELIN Robert

Date de la convocation : 07/01/2010 Date de l'affichage de la convocation : 07/01/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 12 novembre 2009 et n'apporte aucune remarque sur le compte-rendu du 10 décembre 2009.

PRESENTATION DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune de Couhé sera en ligne le 15 janvier 2010 à l'adresse suivante : www.mairie-couhe.fr

Présentation est faite du site par Fanny BURBAUD qui a travaillé en collaboration avec la commission communication et Monsieur Loïc ROUCHER pour mettre en ligne ce site.

PERSONNEL

➤ RENOUVELLEMENT CAE

Vu le décret n°2005-32 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

Vu la circulaire DGEFP n°2005-11 du 21 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n°4 du 14 janvier 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE,

Vu l'arrêté modificatif n°84 en date du 31 mars 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE ;

Vu la délibération du 14 mai 2009 décidant le recrutement d'un CAE à raison de 30 heures semaine pour une durée de 6 mois

Vu le contrat signé le 16 juillet 2009 pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} août 2009 au 31 janvier 2010,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- donne pouvoir au Maire pour prolonger le CAE à concurrence du délai maximum légal à savoir 18 mois restants (2 contrats de 6 mois et 1 contrat de 9 mois) en fonction de la satisfaction donnée par l'intéressée
- autorise le Maire à signer les contrats, les avenants et les conventions avec l'Etat à intervenir.

➤ **RECRUTEMENT CAE**

Vu le décret n°2005-32 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

Vu la circulaire DGEFP n°2005-11 du 21 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n°4 du 14 janvier 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE,

Vu l'arrêté modificatif n°84 en date du 31 mars 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE ;

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- Décide de recruter un CAE de 30h hebdomadaires pour 6 mois
- Donne pouvoir au maire pour renouveler le contrat en fonction de la satisfaction donnée par le salarié
- Donne pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir (contrat, avenant et convention avec l'Etat) à concurrence du temps réglementaire pour ce genre de contrat (à savoir 24 mois)

➤ **RECRUTEMENT CAE SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le CAE passerelle est un contrat aidé proposé à un jeune de 16 à 25 ans, prioritairement dans les collectivités locales, pour lui permettre d'acquérir une première expérience professionnelle. La prise en charge par l'Etat est de 90% du SMIC. Ce CAE pourrait venir en renfort du service administratif pour les besoins pendant les vacances, les périodes surchargées.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- Donne pouvoir au maire pour recenser les besoins
- Donne pouvoir au maire pour créer un CAE Passerelle ou CAE pour la durée maximum autorisée et définir le temps hebdomadaire de travail
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir (contrat et avenant si nécessaire)

➤ **CAE service entretien**

Vu le décret n°2005-32 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

Vu la circulaire DGEFP n°2005-11 du 21 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu l'arrêté préfectoral n°4 du 14 janvier 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE,

Vu l'arrêté modificatif n°84 en date du 31 mars 2009 portant détermination des taux de prise en charge par l'Etat des rémunérations des CAE ;

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- Décide de recruter un CAE pour 6 mois
- Donne pouvoir au Maire pour prolonger le contrat si nécessaire

- Donne pouvoir au maire pour signer le contrat et les avenants à concurrence du temps réglementaire pour ce genre de contrat (à savoir 24 mois)

➤ **MODIFICATION DOSSIER ARTT**

Vu la délibération du 8/10/2009 relative à la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de la mairie de Couhé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 7/12/2009 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

a) Horaires d'ouvertures de la Mairie et horaire de travail du service administratif définis lors de l'aménagement et réduction du temps de travail

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi 9h-12h 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h

Samedi 9h-12h (permanence tenue par une personne).

Horaires de travail

Lundi 9h-12h 13h30- 17h30

Mardi au jeudi : 8h-12h 13h30 17h30

Vendredi : 8h 12h

Samedi (permanence pour une personne) 9h-12h

La personne assurant la permanence du samedi matin récupère ses trois heures la semaine suivante.

b) Proposition nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h 14h30-19h

Mardi au jeudi : 9h-12h 14h30-17h30

Vendredi : 9h-12h 14h30-19h

c) Rappel des effectifs du service administratif

- 2 adjoints administratifs 2ème classe (1 nommé depuis le 1/03/2009)
- 1 adjoint administratif 1ère classe (à 90%)
- 1 rédacteur principal

d) Proposition nouveau horaire de travail

- Adjoint administratif 2ème classe
Lundi 8h30-12h 13h30- 19h00
Mardi au jeudi 8h30-12h 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h

Le 2ème adjoint administratif 2ème classe étant actuellement en congé longue maladie, la collectivité attend l'avis du comité médical pour étudier les conditions (horaires de travail) de sa reprise.

- Adjoint administratif (1ère classe) (à temps partiel à raison de 90%)

Lundi 8h30-12h30 13h30- 17h
Mardi 8h30-12h30 13h30- 17h
Jeudi 8h30-12h30 13h30- 17h
Vendredi 8h30-12h30 14h-19h

- Rédacteur principal
Lundi 8h30-12h30 13h30-18h
Mardi 8h30-12h30 13h30-18h
Jeudi 8h30-12h30 13h30-18h
Vendredi 8h30-12h30 13h30-19h

La permanence du samedi a été supprimée au profit d'une permanence plus longue 2 jours par semaine (en accord avec les agents).

Les deux agents ne travaillant pas le mercredi ont pris acte de la modification du nombre de jours de congés payés.

Le temps de travail de l'adjoint administratif 2ème classe et de l'adjoint administratif 1ère classe a été porté jusqu'à 19h un jour par semaine pour assurer la permanence d'ouverture au public.

Le temps de travail du rédacteur principal a été porté à 19h le vendredi soir de la nécessité de sa présence à des réunions qui se tiennent de 17h30 à 19h.

RENOUVELLEMENT CONVENTION GENDARMERIE POUR MISE A DISPOSITION PERSONNEL D'ENTRETIEN

Vu la convention d'entretien n° 2009/0000000101 signée entre la commune de Couhé et la Gendarmerie Nationale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le coût horaire à 12,82€ sur la base d'une intervention de 80h/an soit un coût annuel forfaitaire de 1 025,60€
- Autorise le maire à signer l'avenant à intervenir
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour fixer le coût horaire et autoriser à signer les avenants ou convention à intervenir pour la durée du mandat

FINANCEMENT SPECTACLE DE NOEL DE L'ECOLE MATERNELLE RAOUL BONNET ET JEANNE D'ARC

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le spectacle de Noël des écoles maternelles et primaires a été organisé avec l'association Pic et plume. Pic et plume a payé la totalité du spectacle soit 305€.

41 enfants des écoles maternelles publique et privé de Couhé ont assisté à cette séance ce qui représente 193€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association Pic et Plume la somme de 193€.

MOTION MAIRES RURAUX RELATIVE A LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire et efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires Ruraux de France.

DENOMINATION RUES DES VILLAGES ET ZA DES PETITS PRES DE VALENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les rues des villages comme il suit :

1. Chez Paris

- Rue du vieux Chêne (voie faisant le tour de Chez Paris)
- Rue du Châtaignier (de la route de Brux à la Route de Civray)

2. Chez Géron

- Impasse de La Géronnière
- Route de Brux (à partir du carrefour de la déchetterie vers Brux)

3. La Dotterie

Rue du Puits

4. Montaigu

- Impasse des Prunus (impasse allant à la maison de Mme HAIRAUT)
- Rue des salines (Rue séparant la commune de Couhé et la commune de Rom) Le nom sera proposé à la Mairie de Rom
- Rue de la Mare à Vincent (rue passant devant chez Fabrice HAIRAUT)

5. Le Tuffeau

- Rue du pont du Gerbis (à voir avec la Mairie de Rom)

6. ZA Les Petits Prés de valence

Le Conseil Municipal décide de procéder à un vote à main levée pour dénommer la zone d'activité « Les petits Prés de Valence » :

Place « Pierre et Marie Curie » : 11 voix

Place « Albert Camus » : 7 voix

La place de la zone d'activité se dénommera place « Pierre et Marie Curie ».

Le Conseil Municipal décide que la prochaine rue créée dans le quartier s'appellera Rue Albert Camus.

UN FRUIT A LA RECRE

Monsieur PUAUD explique que l'opération débutera au 3^{ème} trimestre (début avril). Il est demandé aux ATSEM de l'école maternelle d'intervenir en primaire pour la distribution des fruits.

DEMANDE LOCAL DE L'ASSOCIATION PAO

L'association PAO (oiseaux) demande à ce qu'un local de 30 à 40 m² soit mis à leur disposition pour stocker leur cage en contrepartie il s'engage à être présent au forum des associations et à faire des animations dans les écoles.

Le conseil municipal émet un avis favorable de principe et donne pouvoir au maire pour mener à bien cette mise à disposition.

AMENAGEMENT ACCES RUE DES EGLANTIERS ET CIMETIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à lancer la consultation (marché à procédure adaptée) relative à l'aménagement de la voie d'accès au cimetière Hastron et à la rue des Eglantiers au lieu dit cadastral « la Rouerie »
- confie la maîtrise d'œuvre à la SCP Guichard de Gromard
- Autorise Le maire à signer les pièces du marché

CALENDRIER 2010 DES REUNIONS DE CONSEIL

14 janvier

11 février

6 mars débat d'orientations budgétaires toute la journée

11 mars

25 mars

8 avril

20 mai

10 juin

8 juillet

12 août

9 septembre

14 octobre

18 novembre

9 décembre

INFORMATION SUR LA FACTURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le système d'inscription n'a pas changé (inscription occasionnelle ou pour 1 ou 2 journées par semaine possible). La facturation se fait sur un nombre de repas arrêté par convention mais la fabrication se fait sur un nombre de repas commandé le matin.

La commission fera le bilan financier à la fin de l'année scolaire afin de constater le nombre de repas pris en charge par la commune. Au vu de ce bilan, le système d'inscription sera modifié ou non.

Monsieur PUAUD demande si la commune a un retour concernant le nouveau système de paiement. Monsieur BELIN répond que la perception nous a informés que le taux de recouvrement était mauvais mais il s'agissait du 1^{er} mois.

TOUR DE TABLE SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal que les subventions attendues sont en baisse car le taux d'intervention de la DGE pour Couhé n'est plus que de 20%. De plus, actuellement il y a de grosses incertitudes quant aux recettes fiscales communales. Il souhaite donc qu'un tour de table soit organisé pour connaître l'avis de chaque conseiller municipal.

Monsieur Rengeard ne remet pas en cause le travail établi lors des études de faisabilité mais trouve les estimatifs très élevés et est surpris par les contraintes faites aux collectivités pour des restructurations. Il pense que la commune se doit de faire des travaux car les dépenses élevées de fuel sont récurrentes mais estime que les priorités doivent être revues.

Monsieur Briand trouve dommage que l'étude de faisabilité établie ne porte pas sur la rénovation extérieure de la façade.

Monsieur Diehl s'interroge sur l'urgence des travaux et est atterré par l'estimatif des travaux.

Monsieur Paradot déclare que le conseil municipal a passé un contrat moral avec les électeurs car dans le programme de la campagne électorale l'engagement était pris de refaire l'école. Mais il pense qu'en expliquant bien aux électeurs qu'en fonction des impératifs économiques les travaux ne peuvent pas être tous réalisés en même temps, ils comprendront la démarche du conseil municipal. Pour lui il est nécessaire de changer le mode de chauffage, de refaire l'isolation et d'intervenir sur l'habillage extérieur.

Monsieur Mousserion est d'avis qu'en lançant le programme aujourd'hui, la commune pourrait avoir des problèmes financiers ce qui nécessiterait une augmentation des impôts : les électeurs ne seraient pas d'accord. Être élu et responsable veut également dire on ne peut pas.

Monsieur Mino regrette que des travaux de toiture ne soit pas prévu dans l'enveloppe. Il estime aberrant de refaire une structure sans refaire la toiture et qu'il ne soit pas prévu d'isolation. Si de gros travaux ne peuvent être entrepris il est nécessaire au minimum de se mettre aux normes actuelles.

Monsieur Beguier ne trouve pas la conclusion de l'étude de faisabilité enthousiasmante. Le changement des fenêtres et la pose d'isolation extérieure s'avère nécessaire pour être aux normes

actuelles qui auront certainement évolués avant la fin du chantier. Il souligne que les travaux sont très loin du premier objectif qui était les normes HQE.

Une autre façon envisagée pour changer d'école serait d'investir en améliorant les outils pédagogiques tel que le développement de l'outil informatique mis à disposition pour apporter un confort aux enseignements. Les parents d'élèves pourraient être déçus par le projet et rejoindre les évolutions souhaitées par le conseil municipal.

Monsieur Belin est favorable à réaliser seulement une rénovation thermique, et à travailler l'accessibilité mais dans le budget arrêté par le conseil.

Monsieur Puaud pense que le coût élevé par rapport à ce qu'on peut espérer. Par rapport au programme des élections établis par la liste en place au conseil, les électeurs attendent une réalisation : il peut être dangereux de rien faire. Il n'est pas d'accord avec Monsieur BEGUIER lorsqu'il dit que les parents d'élèves seraient d'accord à faire des travaux plus minimalistes.

Monsieur Rousseau explique que les communes d'Iteuil et Montamisé avaient un projet de nouvelles écoles mais sont revenues à des réhabilitations justifiées par les coûts et la disparition des aides.

Monsieur Hairault pense qu'il serait intéressant de comparer l'isolation par l'extérieur et celle par l'intérieur.

Monsieur Gaborit estime qu'il est nécessaire d'améliorer l'outil pédagogique et que l'on peut retrouver de l'espace en rationalisant celui existant sans pour autant transformer tout le rez de chaussée. Il rappelle que le recrutement pour désigner un assistant au maître d'ouvrage a été lancé et que la commune aura peut être un avis technique suite aux réflexions du conseil municipal. Il note tout de même que même si les propos sont emprunts de regrets, tous sont volontaires pour engager des travaux.

Madame Legrand souhaite que la commune communique sur les raisons qui empêchent de réaliser de gros travaux.

Monsieur Arnault souligne que les travaux doivent également porter sur la cour et le stationnement pour des raisons de sécurité.

Monsieur Le Maire conclut que l'urgence des choses est qu'effectivement elles soient vues avant la fin du mandat.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à l'ordre du jour les points suivants :

- ***Demande d'autorisation de vente de pavillons par LOGIPARC***

Des demandes d'acquisition de la part des locataires de la 4^{ème} tranche de la Morliane sont parvenues à Logiparc : 5 pavillons sont concernés.

Le Conseil d'administration de Logiparc a décidé de la mise en vente des 5 pavillons de la tranche 4 de la Morliane lors de sa séance du 21 décembre 2009.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit donner son avis quant à cette mise en vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en vente des 5 pavillons de la tranche 4 de la Morliane.

- **Avenant marché ZA Les petits Prés de Valence**

Monsieur MINO ne prend pas part aux délibérations et au vote

L'avenant porte sur l'aménagement du chemin rural afin que les futurs acquéreurs puissent desservir les lots et sur la prolongation des délais d'exécution d'une semaine.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la DAEE impose au lot 4 que la sortie se fasse par l'arrière du lot pour des soucis de sécurité sur l'Avenue de Paris (ceci n'était pas mentionné dans le permis d'aménager car la DAEE n'a pas été consulté).

L'avenant est de 3 560,25€ H.T.

Cet avenant porte le marché lot 1 travaux préliminaires-terrassements généraux-voirie-assainissement-plantations espaces verts à :

Montant du marché initial H.T : 63 147,73€

Montant de l'avenant n°1 H.T : 3 560,25€

Montant du nouveau marché H.T : 68 225,23€

TVA 19,6% : 13 372,15€

Montant du nouveau marché H.T : 81 597,38€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cet avenant
- autorise Le Maire à signer les documents à intervenir

- **Carnaval**

Monsieur BELIN propose au conseil municipal que la commune fasse l'impasse cette année sur le carnaval pour verser la somme correspondante aux dépenses engagées jusque là (1 175€) aux sinistrés d'Haïti.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de maintenir le carnaval en diminuant les frais à 500€ plus une semaine de travail pour la création du bonhomme
- donne pouvoir à la commission scolaire et para-scolaire et la commission foires, fêtes et cérémonies pour organiser le carnaval (fixer la date, le déroulement, voir avec l'équipe enseignante et les associations qui apportent leurs aides jusque là).

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.PARADOT : Les jardiniers de France donne des semences gratuitement et des conseils de taille pour abonnement de 24€. Cela pourrait être bien pour les jardins solidaires.

M.HAIRAULT : Il sera utile de baptiser la rue au bout de l'impasse de paris

R : Le dossier est renvoyé devant la commission

M.RENGEARD : La rue des fontaines a été débloquée tardivement lors de la neige et du verglas. Les riverains demandent que leur soient fournis des seaux de sel pour pouvoir dégager la rue plus facilement.

R : Le sel s'évapore et ne peut se conserver qu'en gros tas. La commune a étendu 12 tonnes de sel pour la période de neige.

M. Beguier : Il faut encourager le volontariat pour déneiger.

M.RENGEARD : a été interpellé par Eloïse GRENOT pour que soit attribué un budget pour l'acquisition de jeux à mettre à disposition des enfants pendant la pause de midi. En effet, une organisation a été mise en place pour que des groupes puissent être au chaud pendant l'heure restante après le repas.

Monsieur GABORIT souligne que cette organisation est une demande de la directrice de l'école que la commune a due imposer au personnel communal. Il leur a été dit que les jeux de la garderie devaient servir pendant cette pause.

M.BRAIND : le samedi 23/01 à 15h a lieu la galette des rois au Foyer-Logement et le goûter des personnes âges le dimanche 24/01 à partir de 14h30